



FRANCHE-COMTE

CTSD Carte scolaire - Déclaration préalable

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

C'est dans un contexte particulier et inédit que nous nous retrouvons aujourd'hui. J'espère donc que chacun de vous se porte bien. Nous devons nous adapter depuis quatre semaines à de nouvelles façons de travailler, pour la continuité pédagogique côté enseignants, pour la continuité administrative côté direction académique. Nous avons tous fait le constat que cela est difficile, qu'il devient compliqué de séparer les différents temps de notre vie : vie professionnelle et vie familiale. La preuve en est lorsque nous voyons l'horaire d'envoi des documents de préparation au CTSD.

Concernant la carte scolaire qui nous préoccupe aujourd'hui, nous ne comprenons pas pourquoi un tel cafouillage a lieu cette année. Les opérations sont devenues incompréhensibles, avec des annonces ministérielles dans des journaux télévisés, obligeant les services administratifs à tout revoir à la hâte, dans des conditions de travail inédites. Nous refusons de cautionner cette rivalité malsaine bien malgré elles entre les écoles rurales et les écoles de villes qui ont, elles aussi, des besoins. D'où sortent tous ces postes à travers la France, quand on nous expliquait il n'y a pas si longtemps que le budget ne le permettait pas ?

Nous ne comprenons toujours pas comment nous en sommes arrivés là ! Pourquoi s'apercevoir maintenant des difficultés du monde rural et pas avant ? Pourquoi ce seuil de 5000 sorti d'on ne sait où ? Pourquoi pas moins ou plus ? Un critère nombre de classes/nombre de niveaux serait déjà plus logique et mieux accepté. On ne peut pas traiter une école élémentaire de 3 classes (élèves du CP au CM2) comme une école primaire de 3 classes (de la petite section au CM2) par exemple. Cette dotation supplémentaire de postes (forcément bienvenue) mais avec un fléchage fort est totalement incompréhensible et méconnaît encore une fois la réalité du terrain.

Concernant les suppressions, nous ne pouvons que regretter la disparition de l'ensemble des postes de PDMQDC. Vous n'êtes pas sans savoir que le Sgen-CFDT soutient le dispositif PDMQDC depuis des années, qui permet aux écoles qui en bénéficient, d'accueillir un maître supplémentaire au service de la réussite de tous les élèves. Déjà en 2017, les organisations syndicales avaient dénoncé leur suppression. Après quatre années d'expérimentation du "Plus de maîtres que de classes" (PDMQDC) et avant toute évaluation de ce dispositif, E. Macron propose, dès la rentrée 2017, de substituer à ce dispositif des CP à effectif réduit, de 12 élèves dans les REP et REP+ et aujourd'hui le dédoublement des GS (qui n'a de dédoublé que le nom), les GS à 24 partout et maintenant la protection de toutes les écoles rurales au détriment des écoles urbaines ou périurbaines.

Dans un souci d'équité, le Sgen-CFDT ne peut pas cautionner de déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Nous vous remercions de votre écoute.